



Liste des lots à gagner :

CATEGORIE JUNIOR :

1^{er} prix :

Descente du Léguer en Kayak pour 4 personnes offerte par la ville de Lannion,

2^{ème} prix :

Lot chez « Nature et découvertes » offert par les comités des bassins versants,

3^{ème} prix :

Livre au choix (d'après liste établie) offert par la librairie Gwalarn à Lannion.

CATEGORIE ADULTE :

1^{er} prix :

Un récupérateur d'eau de pluie et un composteur en bois offerts par les comités des bassins versants,

2^{ème} prix :

Un désherbeur thermique et un bon d'achat de 30 € offerts par Magasin vert (Lannion)

3^{ème} prix :

Un désherbeur thermique offert par Monsieur bricolage (Lannion).

CATEGORIE INITIE :

1^{er} prix :

Une prestation conseil pour l'aménagement du jardin réalisée par Philippe Munier de « Les jardins naturels » offerte par les comités des bassins versants et un bon d'achat de 50 € offert par Gamm vert (Lannion),

2^{ème} prix :

Un bon d'achat de 50 € offert par Monsieur bricolage (Lannion) et un livre au choix dans le rayon jardinage (d'après liste établie) offert par la librairie Gwalarn à Lannion,

3^{ème} prix :

Un bon d'achat de 30€ offert par Magasin vert (Lannion) et 4 entrées dans un jardin du Trégor offertes par les comités des bassins versants.



Comité des bassins versants de la Lieue de Grève

1, rue Monge
B.P. 10761
22 307 LANNION

Tél. : 02 96 05 09 23

Comité du bassin versant du Léguer

1, rue Monge
B.P. 10761
22 307 LANNION

Tél. : 02 96 05 09 20

Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

2, route de Kabatous
22 660 TRÉLÉVERN

Tél. : 02 96 15 19 19



Syndicat de Traou Long
Syndicat des Traouïéro
Ville de Lannion



Reconquête de la qualité de l'eau



Bassins Versants
de la
Lieue de Grève



Semaine nationale
sans pesticides

A vous d'imaginer...
"Un jardin sans pesticides"

Participez à notre concours
d'illustration et gagnez
peut-être un des nombreux
lots mis en jeu !

>>> du 1er février au 20 mars 2007



Action Gboienne pour les Alternatives aux Pesticides <http://www.acap.net>
Contact régional ACAP : Tél/fax: 01 46 79 97 99

Illustrations :

Le retour à la terre – 2. Les projets, Jean-Yves FERRI& Manu LARCENET.
Editions Poisson Pilote – ©DARGAUD 2005

A l'approche de la semaine sans pesticides,
nous vous proposons d'illustrer le slogan
« Un jardin sans pesticides ».

Ce concours, ouvert à tous (enfants, adultes, professionnels), vous permettra peut-être de remporter un des lots mis en jeu.

Faites-nous partager votre côté nature en laissant libre cours à votre imagination !
Vous pouvez utiliser toutes sortes de techniques (photographie, dessin, peinture, informatique, collage,...)



Vos réalisations, au format A3, sont à envoyer, accompagnées de vos coordonnées, au :
Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien
2, route de Kabatous
22 660 TRÉLÉVERN

Les travaux doivent nous parvenir pour le 20 mars au plus tard.
Les résultats seront proclamés durant la semaine sans pesticides (du 20 au 31 mars 2007).

Règlement du concours

× Article 1

En vue de la semaine nationale « Sans pesticides », les comités des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du Jaudy-Guindy-Bizien ainsi que différentes associations et professionnels (Les jardins naturels, Association Sémaphore, Consommation Logement et Cadre de Vie, Eaux et Rivières de Bretagne, Jardiniers de France, Jardin passion, Le jardin des buzhuq, Groupement des Agriculteurs Biologistes des Côtes d'Armor) organisent du **1^{er} février 2007 au 20 mars 2007 inclus** un jeu concours d'illustrations intitulé « Un jardin sans pesticides ».

× Article 2

Ce concours est gratuit et s'adresse de manière individuelle à tous les habitants du territoire des bassins versants.

Les participants se classent en 3 catégories :

Juniors : personnes de moins de 16 ans,

Adultes : personnes de 16 ans et plus,

Initiés : étudiants ou professionnels des arts plastiques ou de la communication.

× Article 3

Les participants doivent illustrer le slogan « Un jardin sans pesticides ». Les illustrations doivent être réalisées ou imprimées sur du **papier au format A3**. Toutes les techniques manuelles, photographiques et informatiques disponibles peuvent être envisagées pour la réalisation des illustrations (feutres, gouache, crayons, découpages-collages, utilisation de photographies ...). Dans le cas d'utilisation de photographies, les participants devront s'assurer de leurs droits de diffusion.



× Article 4

Les réalisations doivent être envoyées directement au :

Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien
2, route de Kabatous
22 660 TRÉLÉVERN

Au verso de chaque illustration doivent obligatoirement figurer les noms, prénoms, adresse et âge du participant ainsi que la catégorie dans laquelle il concourt.

Ces informations doivent être clairement lisibles faute de quoi la réalisation ne pourra pas être prise en compte.

La date de clôture et la remise des travaux est fixée au 20 mars 2007, le cachet de la poste faisant foi.



× Article 5

Ce concours d'illustration a pour thème : un jardin sans pesticides. L'objectif est, par cette activité, de responsabiliser le grand public vis-à-vis des pollutions qu'il peut engendrer par ses pratiques de jardinage, mais aussi de mettre en valeur des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.

× Article 6

Les illustrations seront soumises à un jury composé de membres des bassins versants concernés ainsi que de partenaires de la semaine sans pesticides (associations, professionnels, ...). Ceux-ci devront choisir les trois illustrations qui leur semblent être les meilleures dans chaque catégorie et les classer par ordre de préférence (1^{er} prix, 2^{ème} prix, 3^{ème} prix).

× Article 7

Bon nombre des illustrations seront choisies par les comités des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du Jaudy-Guindy-Bizien pour réaliser une exposition qui pourra être exposée lors des différentes manifestations organisées durant la semaine sans pesticides (du 20 au 30 mars 2007) sur leurs territoires. Ils s'engagent à prendre le plus grand soin des travaux et déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte.

Du seul fait de leur participation au jeu, les candidats autorisent les organisateurs à reproduire et à utiliser leurs illustrations avec leurs noms et prénoms dans les diverses activités d'information du grand public dans le cadre de la semaine sans pesticides, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise des prix gagnés. Les illustrations ne devront en aucune façon léser les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables de litiges et de contestations éventuelles.

× Article 8

Chacun des gagnants sera averti et recevra son prix lors de la semaine sans pesticides organisée par les comités des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du Jaudy-Guindy-Bizien. Ces derniers se réservent le droit de communiquer sur les gagnants du jeu :

- publication de l'identité des gagnants,
- publications du contenu des listes de cadeaux.

× Article 9

Les comités des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du Jaudy-Guindy-Bizien ne pourront être tenus responsables si pour une raison indépendante de leurs volontés, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé.

La participation au jeu suppose l'acceptation pure et simple du présent règlement.